

LES ADJECTIFS ET PRONOMS DÉMONSTRATIFS

Les adjectifs démonstratifs, qui sont des déterminants, servent à montrer, à désigner les êtres ou les objets :
Cette pendule retarde.
Les pronoms démonstratifs

représentent un groupe du nom. Ils le reprennent en le désignant précisément :
Je voudrais changer d'appartement car celui-ci est trop petit.

LES FORMES DES ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS

Les adjectifs démonstratifs s'accordent en genre et en nombre avec le nom auquel ils se rapportent et qu'ils déterminent : *La foudre a frappé **ce** grand **chêne**.*
Ils sont de forme simple ou de forme renforcée.

- Les formes simples sont :

nombre	masculin	féminin
singulier forme simple	ce mur ; ce hérisson (devant consonne et h- aspiré) cet arbre ; cet homme (devant voyelle et h- muet)	cette ardeur ; cette histoire ; cette honte
pluriel forme simple	ces murs ; ces héros	ces tables ; ces huîtres

- Les formes renforcées sont construites avec les adverbes de lieu **ci** et **là** placés après le nom auquel ils sont liés par un trait d'union.

Ci marque la proximité : **cette** voiture-**ci** ; **ce** lieu-**ci** ; **cet** arbre-**ci**.

Là marque parfois l'éloignement. Il s'emploie souvent comme simple particule de renforcement du démonstratif, sans valeur particulière : **cet** arbre-**là** ; **ce** livre-**là**.

REMARQUE Employés ensemble, ils peuvent indiquer la distinction entre deux objets : *Je prendrai **ce** bracelet-**ci** et **cette** montre-**là**.*

LES EMPLOIS PARTICULIERS

DES ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS

Les adjectifs démonstratifs indiquent aussi :

- l'être ou la chose dont on va parler ou dont on vient de parler :

*Il n'avait guère le temps, disait-il. **Cette** réponse ne satisfait personne ;*

- le temps où l'on vit ou les circonstances présentes :

***Cette** année, l'hiver a été rude. J'ai été malade **ce** mois-**ci** ;*

— le mépris (emploi péjoratif) : *Que me veut **cet** individu ?*

— l'admiration (emploi laudatif) :

*Mon père, **ce** héros au sourire si doux... (Victor Hugo) ;*

— l'étonnement ou l'indignation :

*Tu me demandes si j'accepte ? **Cette** question !*

LES FORMES DES PRONOMS DÉMONSTRATIFS

Les pronoms démonstratifs sont de forme simple ou renforcée par les adverbes **-ci** et **-là**, comme les adjectifs démonstratifs.

La forme élidée **c'** s'emploie surtout devant les formes du verbe «être» commençant par une voyelle.

nombre	masculin	féminin	neutre
singulier simple	celui	celle	ce/c'
singulier renforcé	celui-ci ; celui-là	celle-ci ; celle-là	ceci ; cela ; ça
pluriel simple	ceux	celles	
pluriel renforcé	ceux-ci ; ceux-là	celles-ci ; celles-là	

REMARQUES

1. Comme pour les adjectifs, les formes renforcées servent à indiquer la proximité (**ci**) ou l'éloignement (**là**), ou à distinguer deux objets ou deux personnes : *Choisissez une cravate : **celle-ci** est fort jolie ; **celle-là** est plus simple.*

2. Les pronoms démonstratifs neutres désignent une chose, une idée, une qualité. Ils peuvent représenter une proposition ou un adjectif : *Je partirai la semaine prochaine pour Zurich ; **cela** est décidé depuis longtemps.*

3. La forme **ça** appartient à la langue familière.

LES EMPLOIS PARTICULIERS

DES PRONOMS DÉMONSTRATIFS

● Les formes simples **celui**, **celle**, **ceux** et **celles** ne s'emploient pas seules ; elles doivent être accompagnées d'un nom complément ou d'un pronom relatif :

*Il a dépensé toutes ses économies et **celles de son ami**.*

*Elle a remercié **ceux qui** lui avaient rendu service.*

● Les formes renforcées et le pronom neutre **ce** peuvent s'employer seuls, sans complément ou relatif :

*Prenez donc **celui-ci** ! **Ce** serait un scandale. Sur **ce**, je vous quitte.*

LE PRONOM NEUTRE «CE»

● Le pronom neutre **ce** s'emploie comme sujet du verbe «être» ou comme antécédent du relatif :

*Il pleut, **c'**est bon pour les plantes. C'est **ce** que je voulais vous dire.*

ATTENTION

Il ne faut pas confondre **ce** antécédent du relatif avec **ce que** introduisant une interrogative indirecte :

*Dis-moi **ce que** tu veux. (= Que veux-tu ? Dis-le moi.)*

- Le pronom neutre **ce** forme avec le verbe «être» une locution démonstrative dans laquelle le verbe peut s'accorder en nombre avec le sujet réel («ce» étant sujet apparent) :

Ce sont ou **c'est** des faux billets. **Ce sont** eux ou **c'est** eux.

L'accord au pluriel est plus fréquent dans la langue écrite ou dans la langue parlée surveillée que dans la langue familière.

ATTENTION

Il faut distinguer **ce** sujet apparent de **ce** sujet réel :

C'est bien la route.
 C'est bien la route.
 sujet attribut
 réel du sujet «c'»

C'est un plaisir de l'entendre : «c'», sujet apparent ; «entendre», sujet réel (= l'entendre est un plaisir).

- La locution **c'est** suivie d'une des formes du pronom relatif ou de la conjonction **que** sert à former les gallicismes **c'est... qui, c'est... que**, qui permettent de mettre en relief en tête de phrase un mot ou un groupe de mots :

C'est Jeanne **qui** a gagné ; **C'est** (ou *ce sont*) elles **qui** se trompent ;
C'est sérieusement **que** je vous le propose ;
C'est parce que j'étais dans mon tort **que** je n'ai rien répondu.

LES FONCTIONS DU PRONOM DÉMONSTRATIF

Comme tout pronom, le pronom démonstratif a toutes les fonctions du nom :

- sujet : **Celui** qui donnera un renseignement sur le disparu sera récompensé («celui» : sujet de «sera récompensé») ;
- attribut : Ses sentiments n'étaient pas **ceux** d'un ingrat («ceux» : attribut du sujet «sentiments») ;
- complément d'objet direct : Elle regarda longuement **celui** qui s'avançait («celui» : complément d'objet direct de «regarda») ;
- complément d'objet indirect et complément d'attribution : Je laisse ce soin à **celles** qui suivront («celles» : complément d'attribution de «laisse») ;
- complément circonstanciel et complément d'agent : J'ai été retenu par **celui** dont je t'avais parlé («celui» : complément d'agent de «ai été retenu») ;
- complément du nom : J'ignore la cause de tout **ceci** («ceci» : complément du nom «cause») ;
- complément de l'adjectif : Ce malheur est-il comparable à **celui** qu'a provoqué l'inondation ? («celui» : complément de l'adjectif «comparable»).